

ACTUALITÉS

- Intercommunalité
- Cérémonies
- Colis de fin d'année
- Collecte Nationale Banque Alimentaire
- Fibre Optique
- Aires de Jeux
- Halloween

DECISIONS MUNICIPALES

- La Poste
- Salle Saint-Omer
- Cimetière

DIVERS

- Sécheresse
- Inscription listes électorales

Dans la perspective du Grand Débat National souhaité par le Président de la République, un cahier de doléances et une urne sont mis à la disposition des Calonnoises et Calonnois en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.



Bonne Année 2019

EDITO

Intercommunalité

Dans le cadre du débat engagé sur le thème de l'intercommunalité, un sujet déjà largement évoqué dans ces colonnes, une délégation composée de Monsieur le Maire et du deuxième adjoint a rencontré Monsieur Alain Wacheux Président de la CABBALR et son Directeur de cabinet. Les élus calonnois ont présenté les arguments plaidant en faveur d'un éventuel transfert de la commune vers la CCFL en insistant particulièrement sur deux points essentiels : la cohérence territoriale et l'opportunité de participer aux projets de développement économique de cette intercommunalité de « proximité ».

Monsieur le Président de la CABBALR nous a écoutés avec attention et a reconnu que certains de nos arguments étaient fondés.

Cependant, et alors qu'une position de neutralité était envisageable de sa part, il a clairement indiqué qu'il n'était pas favorable à notre départ en avançant une raison principale : préserver l'unité réalisée entre les trois intercommunalités précédentes et dont la fusion imposée, il convient de le rappeler, sans consultation des habitants a donné naissance à l'actuelle Communauté d'Agglomération. Le risque d'une éventuelle « contagion » à d'autres communes - et pas nécessairement celles de l'ex-CAL - a également été abordé.

Dès lors, la situation se modifiait très sensiblement.

Nous avons toutefois la possibilité de poursuivre la démarche.

Cela aurait nécessité la réunion de l'ensemble des conseils municipaux des 100 communes composant la CABBALR et un vote favorable à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population ou la moitié des communes représentant au moins les 2/3 de la population.



INTERCOMMUNALITÉ

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Compte tenu de la position du Président de la Communauté d'Agglomération et considérant les équilibres présents au sein du Conseil Communautaire, une décision négative ne faisait dorénavant plus guère de doute.

Par ailleurs, un référendum organisé au sein de la population calonnaise aurait conduit à 3 cas de figure :

- en cas de participation supérieure à 50 % des électeurs inscrits :

- si le OUI au transfert l'avait emporté nous aurions été contraints d'entamer la procédure de sortie avec une possibilité quasi-nulle d'aboutir en raison de l'argumentation développée précédemment.
- si le NON l'avait emporté, nous restions à la CABBALR

- en cas de participation inférieure à 50 % des électeurs inscrits : la décision revenait à nouveau au conseil municipal.

C'est donc après en avoir débattu au sein de la majorité élue par vos suffrages qu'il a été décidé de renoncer à ce projet, dans le cadre des dispositions légales actuelles.

Dans une lettre envoyée courant novembre, le Président de la République a invité l'ensemble des Maires de France à présenter leurs propositions en vue notamment d'améliorer le fonctionnement des intercommunalités. C'est dans ce sens que nous avons adressé un courrier à Monsieur le Préfet du Pas de Calais en demandant que soient simplifiées les démarches permettant à une commune de sortir d'une Communauté d'Agglomération. Nous ne sommes pas seuls dans ce cas en France et nous serons peut-être entendus ...

Qu'il nous soit permis de remercier toutes celles et tous ceux qui apporté leur contribution, parfois lapidaire, parfois très documentée, à ce dossier.

Rappelons enfin que nous avons entrepris cette démarche dans l'unique perspective qu'elle soit profitable à la commune et à l'ensemble des administrés. La position la plus confortable aurait été de ne rien faire. Ce n'est pas l'état d'esprit de l'équipe à laquelle vous avez fait l'honneur de confier la majorité de vos suffrages.



La CABBALR devrait mettre prochainement en œuvre le ramassage des déchets verts sur l'ensemble de son territoire alors que seules les communes de l'ex-Artois Comm en bénéficieraient jusqu'à présent. Les modalités pratiques de ce nouveau service seront communiquées ultérieurement.

CÉRÉMONIES

Souvenir Français

1 novembre 2018



Commémoration de la Fin des Hostilités en Algérie

8 décembre 2018



Armistice

11 novembre 2018

Accompagnés des équipes enseignantes, les enfants des écoles Marcel Pagnol et du Sacré Cœur ont participé à la cérémonie du 11 novembre qui commémorait le 100^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice.

Un hommage a également été rendu aux soldats anglais morts durant la seconde guerre mondiale.



Remise des médailles aux Charitables

Le dimanche 2 décembre, la municipalité a reçu la Confrérie des Charitables dans le cadre de sa Fête annuelle. A cette occasion, Roseline Tillier, première adjointe a remis la médaille de bronze de la Société d'Encouragement au Bien (association reconnue d'utilité publique) à Messieurs Michel Brief et Didier Legrand pour 5 années de services rendus à l'association.



Cette rencontre a permis également de procéder à la remise de la cape de Charitable à un tout jeune nouveau confrère, Louis Louchart, âgé seulement de 16 ans. Un appel aux volontaires a été lancé par Pierre Wickaert, Prévôt, afin de maintenir vivace cette tradition indépendante de tout courant philosophique ou religieux dans notre commune.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Repas de Noël du Restaurant Scolaire

21 décembre 2018



Servi à destination des enfants de l'école Marcel Pagnol et de l'école du Sacré Cœur, le traditionnel repas de Noël a été organisé le vendredi 21 décembre à la salle « les Saules ». Merci à tous pour ce moment de convivialité qui nous a permis de souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des équipes enseignantes, au personnel communal qui a encadré cette manifestation et bien sûr aux enfants.

Arbre de Noël

22 décembre 2018



L'ensemble du Conseil Municipal et le Comité des Fêtes, présidé par Dominique Wieruszewski ont été très heureux d'avoir partagé ce moment chaleureux avec vous, lors de l'arbre de Noël communal. Enfants et parents ont unanimement apprécié le spectacle offert à cet occasion.

Le Père Noël a procédé à la distribution de friandises et de quelque 180 colis avec le soutien technique de Maître Aliboron.

COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

1^{er} décembre 2018

Remercions les généreux donateurs ainsi que les membres du C.C.A.S et les élus qui ont consacré leur samedi matin à cet effort de solidarité envers les plus démunis.

Merci également à Maëlys et Marion pour leur participation active.

Saluons également l'implication de Lydie Benteur et Jean-Michel Desmarez.

Les colis recueillis (en légère baisse) ont été acheminés au siège du Collectif des Associations Caritatives de Saint-Venant.



COLIS DE FIN D'ANNÉE

15 décembre 2018



De nombreuses heures ont été consacrées à la confection et à la personnalisation des colis de fin d'année à destination des séniors de plus de 65 ans

Au total, les membres du C.C.A.S et les élus ont procédé à la distribution de 226 colis, dont chaque bénéficiaire a pu apprécier le contenu un peu plus festif que les années précédentes.

FIBRE OPTIQUE

Coordonnées sous la responsabilité de l'opérateur Axione (filiale de Bouygues), les équipes techniques de la Fibre 59-62 travaillent dans la commune depuis quelques semaines. Les installations sont réalisées soit, en mettant à profit le réseau souterrain France Télécom existant, soit par câblage aérien.

Une partie du centre, la rue de Robecq, la rue de la Gare, la rue des Prés de Mincques ont déjà fait l'objet d'une intervention. Les opérations se déroulent en bonne partie selon le calendrier initial pour une mise en service réactualisée et prévue mi-2019 sous réserve des aléas techniques.



AIRES DE JEUX

Mise en place de nouveaux jeux pour les enfants sur les aires de la salle "Les saules" et de la rue Fumery en remplacement des anciens équipements devenus vétustes et présentant certains dangers.

Les employés communaux ont procédé à la remise en état des sols afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité.

HALLOWEEN

Sous l'impulsion de Roseline Tillier, le Comité des Fêtes a décidé de relancer la fête d'Halloween, une tradition dont on rappellera qu'elle est d'abord d'origine celtique avant d'avoir été popularisée outre Atlantique.

Beau succès pour cette reprise puisqu'elle a vu la participation d'une centaine de personnes dont une quarantaine d'enfants .

Après avoir parcouru les rues du centre jusqu'aux Verts Feuillages dans de parfaites conditions de sécurité, le cortège s'est rendu à la salle « Les Saules » où un goûter confectionné par les bénévoles du Comité des Fêtes a été particulièrement apprécié.



Gabrielle, Lorelei et Jade, les gagnantes au concours de la plus belle citrouille

VENTE IMMEUBLE LA POSTE



Suite à l'ouverture d'une agence postale communale au 200 rue du Bois, l'ensemble immobilier sis 23 rue des Prés de Mincques est désormais inoccupé.

Ce bien, propriété de la Commune de Calonne-sur-la-Lys, n'a pas vocation à accueillir d'autres services et il est décidé de le mettre en vente.

La mise en vente se fera sur la base d'une estimation s'élevant à 140 000 euros négociables. Les honoraires et frais d'acte notarial seront à la charge de l'acquéreur.

L'annonce a été déposée chez Maître HOUYEZ à Gonnehem (Pas-de-Calais) et Maître BAILLY à Merville (Nord) ainsi que sur le site Internet et le réseau social « Facebook » de la commune.

Pour : 14 Abstentions : 3

SALLE SAINT-OMER

Cet ancien bâtiment public sera rénové et réhabilité dans le respect des normes actuelles afin d'accueillir un restaurant scolaire et éventuellement la garderie périscolaire.

Une étude de faisabilité sera réalisée et la commune sollicitera l'assistance de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

La partie arrière de la salle Saint-Omer qui est dans un état de vétusté avancé, sera abattue prochainement et une entreprise sera désignée pour l'enlèvement des tôles fibro ciment amiante .

Pour : 14 Abstentions : 3

CIMETIÈRE

La sépulture du cimetière communal est due :

- aux personnes décédées natives de la commune ;
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière de la commune quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès. »

Et désormais :

- aux personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune mais ont des ascendants ou descendants au 1er degré reposant dans le cimetière de la commune.

Pour : 17

SÉCHERESSE

Suite à l'avis paru dans le bulletin "CALONNE ACTU n°7", un certain nombre de réponses sont parvenues en Mairie. Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été constitué et transmis en Préfecture .

La Commission Interministérielle chargée de l'instruction des dossiers a été saisie.

Compte tenu du nombre important d'informations à traiter, le rapport de Météo-France, qui constitue la base de l'étude sur laquelle se fonde la décision de la Commission, ne sera disponible que vers le 2ème trimestre de l'année 2019.

La Préfecture nous informera des suites qui seront réservées à cette demande.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

NOUVEAU

Quand s'inscrire ?

Il est désormais possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors des élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit les listes électorales avant le 31 mars 2019.

Certaines personnes déménageant après le 31 mars 2019 peuvent s'inscrire jusqu'au 16 mai 2019 uniquement dans les cas suivants :

- départ à la retraite (agent public)
- raisons professionnelles

Comment s'inscrire ?

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité (Carte nationale d'identité valide ou passeport)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition ou de non imposition, bulletin de salaire)
- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie)

